



---

## Documents d'objectifs Natura 2000

**FR9102013 Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien**  
**FR9101436 Cours inférieur de l'Aude**

### Compte-rendu du groupe de travail « Articulation terre mer »

- Jeudi 20 novembre 2014, Sète -

---

#### **Rédacteur :**

Mathilde LABBÉ (*chargé de mission Natura 2000 – coordinatrice 4 sites Natura 2000*)

Tél : 04.67.46.33.92 / Fax : 04.67.46.33.99 /

Courriel : [mathilde.labbe@univ-montp2.fr](mailto:mathilde.labbe@univ-montp2.fr)

**Relecture :** Tiphaine RIVIERE (*Chargée de mission à l'Antenne Méditerranée de l'Agence des aires marines protégées*)

**Date du document :** 22 octobre 2014

#### **Personnes présentes :**

BICHOT Amandine – Chargée de projet N2 glisse Direction technique / Pôle littoral EID Méditerranée

DRAI Sophie – Responsable du service Environnement Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée

GUERRERO Alain - Sage Orb Libron

HOLLIDAY John – Chargé de mission Natura 2000 Syndicat mixte du delta de l'Aude

KERJEAN Lucie – Chargée de mission cohérence écologique et biodiversité du territoire – Direction Aménagements de l'Espace – DGAT – Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

LABBE Mathilde – Chargée de mission coordinatrice Natura 2000 – Réseau Languedoc Mer

MADERNO Joel – Responsable pôle urbanisme Mairie de Fleury d'Aude

MEUTELET Christine – Direction Départementale des Territoires et de la Mer Aude

REROLLE Julia – Représente Julien ROBERT Chargé de mission Natura 2000 au Syndicat Mixte RIVAGE Salses-Leucate

RIVIERE Tiphaine – Chargée de mission à l'Antenne Méditerranée de l'Agence des aires marines protégées

ROQUELAURE Claude – Directeur Général Adjoint Ville de Port la Nouvelle

THIERRY Benoit – Région Languedoc-Roussillon - Sous-direction des ports Pôle gestion du  
Domaine et Aménagements fonciers - Expertises environnementales

### \* **Ordre du jour**

Ce groupe de travail a pour but de préciser et valider les objectifs de développement durable et les actions des TOME 2 des DOCOB des sites Natura 2000 « Cours inférieur de l’Aude » et « Côtes sableuses de l’infralittoral languedocien » ébauchées au cours des différents groupes de travail qui se sont tenus en octobre (comptes rendus téléchargeables sur le lien ci-dessous). Cette réunion est également l’occasion de maintenir le dialogue avec autres organismes gestionnaires du territoire.

### \* **Plan de la réunion**

- Rappel sur les TOME 1 des DOCOBs (Diagnostics écologique et socio-économique)
- Présentation de l’analyse écologique et de la hiérarchisation des enjeux de conservation
- Présentation du contenu du TOME 2 et notamment des 3 orientations de gestion des DOCOBs
- Validation des orientations de gestions et ébauche des premières actions de gestion du Volet II et III des DOCOBs

**Vous pouvez retrouver et télécharger le diaporama ainsi que l’ensemble des documents présentés lors de cette réunion en suivant le lien ci-dessous :**

<http://reseau-languedocmer.n2000.fr/votre-espace-d-echange/bibliotheque>

### \* **Rappel sur le TOME 1 : diagnostics écologiques et socio-économiques**

**Quelques remarques concernant le diagnostic socio-économique :**

Pas de remarques particulières sur le diagnostic socio-économique.

**Quelques remarques concernant le diagnostic écologique :**

Pas de remarques sur le diagnostic écologique.

✳ **Présentation de la hiérarchisation des enjeux de conservation des sites Natura 2000 (extrait du tome I du DOCOB)**

Evaluation de la responsabilité du site Natura 2000 « Cours inférieur de l'Aude » dans la conservation des habitats d'intérêt communautaire vis-à-vis de la façade régionale et hiérarchisation des enjeux de conservation.

Habitat élémentaire	Responsabilité du site	Hierarchisation des enjeux	Photographies
Récifs	<b>Enjeu Fort</b>	1	
Sables fins de haut niveaux	<b>Enjeu modéré</b>	2	
Sables fins bien calibrés	<b>Enjeu modéré</b>	2	
Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds	<b>Enjeu modéré</b>	2	
Sables médiolittoraux	<b>Faible</b>	3	

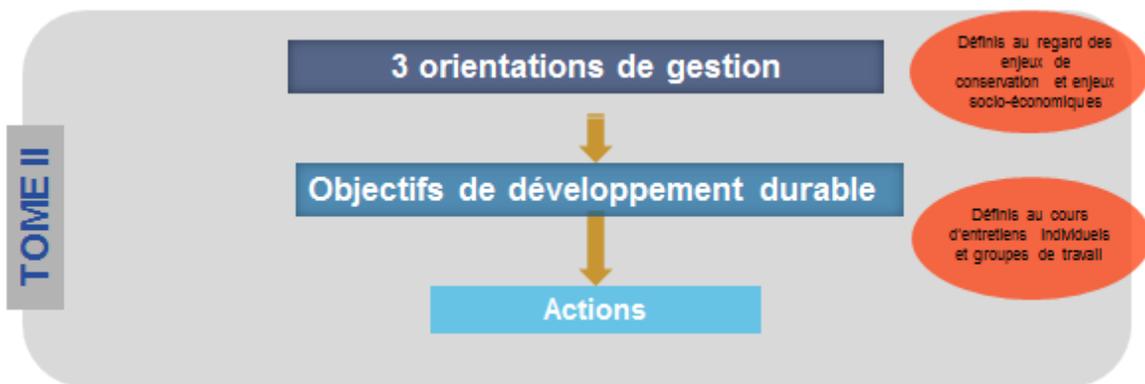
Evaluation de la responsabilité du site Natura 2000 « Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien » dans la conservation des habitats d'intérêt communautaire vis-à-vis de la façade régionale et hiérarchisation des enjeux de conservation.

Habitat élémentaire	Responsabilité du site	Hierarchisation des enjeux	Photographies
Sables fins de haut niveaux	<b>Enjeu Fort</b>	1	
Sables fins bien calibrés	<b>Enjeu Fort</b>	1	
Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds	<b>Enjeu Fort</b>	1	
Sables médiolittoraux	<b>Enjeu Faible</b>	2	

Sur le site « Cours inférieur de l'Aude », les récifs, habitat sensible et rare sur la côte languedocienne, représentent un enjeu fort. Les habitats sableux, moins sensibles que les récifs

forment alors un enjeu modéré. La responsabilité du site dans la protection des récifs étant forte, les actions de gestion devront en priorité être portées sur cet habitat. Le site Natura 2000 « Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien » est couvert à 98% par des bancs de sables, ce qui représente 25% de la surface régionale couverte par l'habitat. La responsabilité de ce site vis-à-vis de cet habitat est donc très élevée par rapport à celle des sites adjacents. Afin de maintenir les bancs de sables dans un bon état de conservation, les actions de gestion devront donc, en priorité, être mises en place sur ce site. Les sables médiolittoraux présents à moins de 0,5% sur les 2 sites forment un enjeu faible au vu des autres habitats.

## \* Présentation du contenu du TOME 2



Les orientations de gestion sont les grands axes stratégiques de gestion visant à répondre la finalité fondamentale de Natura 2000. En découlent les objectifs de développement durable, qui permettent d'identifier les objectifs qui vont assurer la conservation des habitats naturels et des espèces d'IC, tout en prenant en compte des activités économiques, sociales, culturelles. Les actions doivent permettre d'atteindre les ODD fixés en amont et tiennent compte des moyens économiques, humains et financiers mobilisables et des besoins ou attentes des acteurs locaux.

## \* Présentation des orientations de gestion des DOCOBS

### **Volet I**

Renforcer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivre leur évolution (HAB)

### **Volet II**

Favoriser le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 (ACT)

### **Volet III**

Contribuer à l'articulation des différentes démarches de gestion du littoral en intégrant les interactions bassins versants – lagunes – mer, avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 (ATM)

✳ **Précision et validation, des objectifs de développement durable et des actions**  
**TOME II du DOCOB**

L'ensemble des acteurs présents autour de la table se sont accordés sur l'importance d'une gestion globale du patrimoine naturel en articulation terre et mer. Tous souhaitent qu'une dynamique permettant de gommer les limites de gestion entre la gestion terrestre et la gestion marine s'installe sur le territoire. Melle RIVIERE, rappelle que l'idée est en effet bien d'identifier les connexions entre les différentes structures présentes sur les bassins versants et avec les gestionnaires du milieu marin, dans une optique d'optimisation de la gestion du milieu naturel et de mutualisation des actions de gestion. A noter que l'on retrouve les prémices de cette dynamique sur le site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne » avec la mise en place d'actions de communication en commun avec les gestionnaires lagunaires.

Au cours du groupe de travail différentes thématiques nécessitant un travail en articulation terre mer ont été abordés :

**- Gestion de la fréquentation des sites naturels**

M.HOLLIDAY rappelle que la gestion de la fréquentation sur le site Natura 2000 « Basse plaine de l'Aude » ainsi que la stratégie d'accueil sur le site peut avoir des répercussions sur le milieu marin. Il est donc important de mettre en place une stratégie de gestion de la fréquentation touristique commune aux gestionnaires de site Natura 2000 terrestre et marins.

Melle LABBE précise que l'action ACT.3.4 prévoit en la mise en place d'une signalétique commune à tous les sites Natura 2000 marins et qu'en effet il semble intéressant de préciser l'action afin d'intégrer l'aspect articulation terre mer (contenu mixte terre/mer).

→ Ainsi l'action ACT.3.4 pourrait être réécrite de la façon suivante : **Mettre en place sur l'ensemble des sites Natura 2000 en mer une signalétique d'information, de sensibilisation et de communication homogène et rechercher une cohérence avec les sites littoraux.**

**- Suivi des dynamiques sédimentaires et gestion du trait de côte**

M.HOLLIDAY explique que le transport sédimentaire est une problématique importante sur l'Aude de part la présence du barrage anti-sel. Il modifie la dynamique sédimentaire et entraîne un déficit en apport de sable au niveau marin.

M. GUERRERO porteur d'une démarche SAGE à l'échelle des bassins versants de l'Orb et du Libron explique avoir les mêmes problématiques sur l'Orb avec le projet de construction de barrage anti-sel. Il souhaite savoir si des suivis des dynamiques sédimentaires sur les premiers miles des sites Natura 2000 sont prévus. Cette étude de la dynamique sédimentaire pourrait bénéficier aux travaux de rechargements en sable. Melles RIVIERE et LABBE expliquent que des

suivis des substrats meubles sont en effet prévus (HAB.1.1) avec la prise en compte de l'aspect « hydrodynamisme ».

Melle BICHOT explique par ailleurs que la communauté d'Agglomération de Montpellier a mis en place des suivis des habitats dunaires et des suivis topo-bathymétriques pour connaître la dynamique sédimentaire au niveau de 3 communes du Golfe d'Aigues-Mortes. Des suivis sont également prévus dans le cadre de la stratégie locale du risque d'inondation et de la stratégie contre la submersion. L'idée serait donc de définir un protocole commun à tous, afin d'avoir des résultats comparables entre les sites également entre milieu terrestre et marin.

Melle RIVIERE précise que la DCSMM (Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin, pendant de la Directive Cadre pour l'Eau) prend en compte l'aspect petits fonds côtiers avec des programmes d'actions et de surveillance prévus à l'échelle de la façade méditerranéenne. Les flux d'eau douce arrivant en mer seront par exemple étudiés au travers de ce programme. Par ailleurs des réflexions sont en cours avec le MNHN, pour développer et mettre en place un protocole de suivi des substrats meubles permettant de définir l'état de conservation et la dynamique sédimentaire du Golfe du Lion. En parallèle des actions de connaissances devront également être déployées pour déterminer la sensibilité réelle des habitats (ex : vis-à-vis du chalutage).

Tous les acteurs autour de la table s'accordent à dire qu'il faut homogénéiser les suivis topo-bathymétriques afin de mettre en place un protocole commun pour le suivi des dynamiques sédimentaires, dans l'optique d'une stratégie commune de gestion du trait de côte. Les questions suivantes se posent alors : quelle(s) structure(s) peuvent porter ce projet sachant que Melle RIVIERE précise que Natura 2000 ne peut être directement porteur du projet ? Quel(s) est/sont le(s) financeur(s) potentiels ? à quelle échelle travailler, faut-il travailler à une échelle plus large qu'à l'échelle d'une cellule sédimentaire ? M. GUERRERO précise que le SAGE pourrait être l'un des financeurs du projet.

→ Les discussions confortent l'écriture de l'action ATM.3.1 (Favoriser les échanges entre la structure animatrice et les réseaux en charge du suivi de l'évolution du trait de côte) en lien avec l'action ANI.4.3 (Participer à une réflexion collective à l'ensemble des AMP sur l'élaboration de protocoles de suivi commun, pour certains habitats et espèces d'IC, paramètres environnementaux, qualité de l'eau, etc.) applicable à la dynamique sédimentaire.

## **- Gestion de la qualité de l'eau**

M. GUERRERO souhaite savoir quelles sont les compétences de Natura 2000 en termes de gestion de la qualité de l'eau. Melles LABBE et RIVIERE expliquent que Natura 2000 n'a pas vocation à gérer directement la qualité de l'eau. D'autres structures (IFREMER, Agence de l'eau, ARS...) sont en effet mandatées pour cela. Cependant Natura 2000 peut encourager les démarches en faveur de la qualité de l'eau notamment en intégrant les instances de gestion des bassins versants (ATM.1.2), en favorisant les échanges avec les réseaux en charge de la surveillance de la qualité de l'eau des BV et masses d'eau littorales (ATM.1.1) ou encore en mettant en place des suivis sur ses habitats d'intérêt communautaires (HAB.1.1). En effet les organismes présents dans le substrat meuble ou les herbiers de posidonies sont susceptibles d'être une source d'information sur la qualité du milieu.

M. HOLLIDAY souligne qu'il y a un manque de connaissance sur les éléments de qualité de l'eau susceptibles d'influencer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires. A priori, pour les poissons migrateurs, ce serait d'avantage la qualité physique du fleuve que la qualité chimique du fleuve qui impacteraient les espèces. **D'où l'importance de mener des actions de connaissances dans ce domaine HAB.1.4 : Développer les connaissances sur la lamproie et de l'Alose en lien avec la gestion terrestre.**

### **- Mutualiser les réunions et intégrer les instances de gestion du milieu marin**

Mme MEUTELET explique que pour les étangs du Narbonnais une réunion multithématique regroupant les gestionnaires du plan de gestion des étangs et les comités de suivi de la qualité de l'eau des étangs sont réunis autour d'une même table afin de faire profiter à tous des travaux réalisés respectivement par chaque partie.

→ Une nouvelle action pourrait donc être inscrite dans l'objectif de développement durable ATM.4 (Mutualiser les actions, moyens humain et matériel avec les gestionnaires des sites terrestres et marins contigus) soit ATM.4.5 Favoriser l'organisation de réunions multithématiques regroupant plusieurs instances de gestion.

### **- Gestion des laisses de mer et du nettoyage des plages**

Melle BICHOT explique que la gestion des laisses de mer est une composante de l'articulation terre mer importante. En effet, une étude menée par l'EID a montré l'impact du ramassage mécanique des laisses de mer sur les plages. L'installation de la laisse de mer crée un premier rempart au vent, et stabilise la plage, limitant son érosion. Par ailleurs, cet habitat d'intérêt communautaire joue un second rôle écologique important puisqu'il contient de nombreuses graines qui alimentent l'arrière plage et la dune embryonnaire, participant à son développement. Des outils de communication ont d'ores et déjà été créés (plaquettes, panneaux), qu'il serait intéressant de mutualiser. « La mutualisation des actions, moyens humain et matériel avec les gestionnaires des sites terrestres et marins contigus » (ATM.4) pourrait permettre la « Mise en place d'actions communes à plusieurs sites N2000 (N2glisse, nettoyage manuel des plages, mise en place de cendriers de plage etc) et l'élaboration de documents de sensibilisation communs.

Le nettoyage manuel des plages favorise le maintien de la laisse de mer. Melle BICHOT rappelle donc qu'il est important d'avoir une gestion globale entre mer et terre pour la gestion des embâcles, qui sont des apports de bois flottés qui altèrent les dynamiques naturelles. Par ailleurs, une réflexion est en cours pour créer un marché pour la valorisation économique des bois flottés.

Melles LABBE et RIVIERE expliquent que l'habitat laisses de mer n'a pas été observé lors du diagnostic écologique du site Natura 2000. Se pose la question d'une absence de laisse de mer en conséquence du ramassage mécanique sur le site ou bien une réelle absence de ces habitat. Melle BICHOT explique que la laisse de mer devrait être présente en présence d'un ramassage manuel des déchets dans la laisse de mer

→ Ainsi, deux actions doivent être ajoutées au TOME 2 du DOCOB. **HAB.1.5 : réaliser un état des lieux et une analyse écologique de l'habitat Laisses de mer des côtes Méditerranéennes (1210-3) afin de préciser sa présence et son rôle sur le site.**

**ACT 3.5 Encourager les collectivités au ramassage manuel des déchets afin de participer à la restauration et au maintien de l'habitat laisses de mer.**

### **-Gestion des Grau et maintien de la continuité écologique des milieux**

Melle REROLLES explique qu'aujourd'hui les espèces amphihalines telle que l'Alose et la Lamproie ne sont pas présente dans l'étang de Sales-Leucate et ce potentiellement suite à des problématiques de fermeture des graus. En effet, l'ouverture des graus est le seul moyen de maintenir une continuité écologique.

M. MADERNO précise que pour l'étang de Pissevaches la concession du grau a été confié au conservatoire du littoral. Ce modèle pourrait être repris. Melle RIVIERE précise qu'en effet ce n'est pas du ressort de Natura 2000 de gérer les graus. L'idée est d'accompagner la dynamique.

M.HOLLIDAY s'interroge sur les modalités à mettre en œuvre pour faire ressortir la dynamique entre la lagune et permettre une continuité écologique. Melle LABBÉ souligne l'importance de l'intégration des instances de gestion des bassins versants pour permettre d'ébaucher cette dynamique. Il s'agit de l'action ATM.1.2 : « Intégrer les instances de gestion des BV (CLE...) et veiller à une cohérence thématique et territoriale (patrimoine naturel/qualité de l'eau et terre/lagune/mer) »

### **- Autre thématiques abordées**

Melle BICHOT précise l'action ACT.4.2 « Etudier l'intérêt de l'aménagement les sites de plongée les plus fréquentés et zones sensibles avec des dispositifs type mouillages écologiques (contrats N2000), limitant la dégradation des habitats par l'ancrage » et propose d'ajouter « spots de pratique de sports de glisse » en plus de sites de plongée pour intégrer les activités glisse et rendre l'action plus générale.

→ L'action ACT 4.2 peut ainsi être réécrite de la manière suivante : « Etudier l'intérêt de d'aménager les zones sensibles soumises à une forte pression due aux activités de loisirs. »

Au cours du groupe de travail Mme MEUTELET à également fait part de son questionnaire quant à l'articulation de différents sites en animation.

## **\* Rétro-planning et prochaines rencontres à venir dans le cadre des diagnostics socio-économiques**

### **Octobre 2014 :**

Au cours du mois d'octobre 2 groupes de travail sont organisés avec les acteurs des différentes activités socio-économiques des sites Natura 2000. Ces groupes de travail permettront de valider les orientations de gestion définies avec les têtes de réseaux des différentes activités et

d'ébaucher les actions de gestion permettant de répondre aux objectifs de développement durable définis ensemble au cours de ce groupe de travail.

**Novembre 2014 :**

Le comité de pilotage de validation des TOME 1 des 2 sites Natura 2000 s'est tenu le 17 novembre 2014.

**Janvier – Février 2015 :**

Début d'année 2015 des entretiens avec les experts des habitats et espèces désignées sur les sites Natura 2000 « Cours inférieur de l'Aude » et « Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien » seront organisés.

**Février - mai 2015 :**

Ces mois seront consacrés à la fin de la rédaction des TOME 2 des DOCOBS.

Une réunion de pré-validation des TOME 2 avec l'ensemble des acteurs rencontrés est programmée pour avril-mai 2015.

**Mai-juin :** Les 2 TOME II des DOCOB seront présentés et validés lors du Comité de Pilotage (COPIL) n°3. L'animation des sites Natura 2000 débute ainsi à partir de l'été 2015.

Groupes de travail	Date	Lieu	Heure
Activités professionnelles et de loisirs têtes de réseaux		SMEL*	14h-16h
Activités professionnelles et de loisirs zone Sud	21/10/2014	Sigean	16h-18h
Activités professionnelles et de loisirs zone Nord	30/10/2014	Fleury d'Aude	16h-18h
Articulation terre/mer	20/11/2014	SMEL*	10h-12h

Entretiens experts	Qui	Date	Lieu
Poissons migrateur	MRM	Juillet 2014	SMEL*
Grand dauphin	GIS 3M	Déc-janv 2015	SMEL*
Tortue caouanne	CESTMed		Port Camargue
Substrats meubles	Mme Labrune		Banyuls

Récifs

Mr Sartoretto

Déc-janv  
2015

Montpellier